

RÈGLEMENT DE LA COURSE « A FOND DANS L'IC » 2027

Organisation

La course « A Fond dans l'Ic » est une manifestation sportive organisée le dimanche 7 mars 2027 à Lantic (Côtes-d'Armor) par l'association « A Fond La Caisse ».

Cette manifestation a pour objectif de proposer un événement sportif, convivial et accessible, tout en participant à la dynamisation de la vie locale et associative.

Les départs et arrivées des épreuves auront lieu à la salle des fêtes de Lantic.

Respect de l'environnement

Cette manifestation est organisée dans le respect de l'environnement et des espaces traversés.

Il incombe à chaque participant·e d'adopter un comportement responsable, de respecter les lieux et les personnes, et de ne jeter aucun déchet en dehors des zones prévues à cet effet.

Les participant·es devront également respecter le parcours balisé ainsi que les consignes données par l'organisation.

Épreuves

Deux épreuves de course à pied sont proposées :

1) Course de 12 km : départ à 10h30

2) Course de 5 km : départ à 11h00

Les départs et arrivées des deux épreuves auront lieu à la salle des fêtes de Lantic.

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux coureur·euse·s licencié·e·s et non licencié·e·s, sous réserve du respect des conditions d'inscription et des dispositions réglementaires en vigueur.

- Course de 5 km : La course est ouverte à partir de la catégorie Minime. Il n'y a pas de catégorie d'âge maximale pour participer à cette épreuve.
- Course de 12 km : La course est ouverte à partir de la catégorie Cadet·te (KD). Il n'y a pas de catégorie d'âge maximale pour participer à cette épreuve.

Pour les participant·es mineur·es, une autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale pourra être demandée conformément aux modalités d'inscription.

Parcours

Les circuits empruntent principalement des chemins, routes et voies communales de Lantic et de ses environs.

Il est demandé à chaque participant·e :

- de ne pas s'écarter du parcours balisé ;
- de respecter le Code de la route sur les portions ouvertes à la circulation ;
- de respecter les consignes des signaleur·euse·s ;
- de faire preuve de prudence tout au long de l'épreuve ;
- de respecter les autres usager·ère·s des voies et chemins empruntés.

Chaque participant·e demeure responsable de son comportement et doit adapter son allure aux conditions du parcours.

Signalisation

Les parcours seront signalés par un fléchage et un balisage adaptés.

Des signaleur·euse·s seront présent·e·s à différents points du parcours afin d'assurer l'orientation et la sécurité des participant·es.

Les participant·es devront impérativement respecter leurs consignes.

Ravitaillement

Aucuns points de ravitaillement n'est prévu durant le parcours.

Chaque coureur·euse est invité·e à se munir de son propre gobelet ou contenant réutilisable.

Une galette-saucisse sera offerte à chaque coureur·euse à la fin des épreuves

Accompagnateur·rice·s

Pour des raisons de sécurité, aucun accompagnateur ou accompagnatrice non inscrit·e ne sera autorisé·e à suivre les coureur·euse·s sur le parcours, notamment à vélo ou avec un véhicule.

Les accompagnateur·rice·s sont invité·e·s à encourager les participant·es depuis les zones accessibles au public.

Sécurité

Un dispositif de sécurité et de secours sera mis en place conformément aux exigences réglementaires applicables à la manifestation, soit :

- 2 Intervenants Secouristes placés en fixe au niveau de l'arrivée
- 3 Intervenants Secouristes en Véhicule de Premiers Secours à Personne mobilisables sur l'ensemble du parcours

Chaque participant·e en difficulté ou témoin d'un incident devra prévenir au plus vite un membre de l'organisation ou un signaleur·euse.

Assurance

L'association organisatrice souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, ainsi que celles de ses préposé·e·s et des participant·es à l'épreuve, dans les conditions prévues par le contrat.

Les participant·es licencié·e·s bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Il appartient aux participant·es non licencié·e·s de s'assurer personnellement contre les risques liés à leur pratique sportive, conformément à la réglementation en vigueur.

Inscriptions

Les inscriptions à la course seront effectuées via la plateforme d'inscription prévue par l'organisation.

Le nombre de participant·es est limité afin de garantir la sécurité et le bon déroulement des épreuves.

L'inscription sera considérée comme définitive après réception du paiement et des documents nécessaires à la participation.

Tarifs

Le montant de l'inscription est fixé à :

- 7,50 € pour la course de 5 km
- 15,50 € pour la course de 12 km

Une galette-saucisse est offerte à chaque participant·e à l'issue de sa course.

Certificat médical / PPS

La présentation d'un Parcours de Prévention Santé (PPS) est obligatoire pour les participant·es non licencié·e·s, conformément aux dispositions en vigueur.

Les participant·es licencié·e·s devront présenter les justificatifs correspondant à leur licence, conformément à la réglementation applicable.

Les documents nécessaires devront être valides au moment de la course et transmis selon les modalités prévues lors de l'inscription.

Retrait des dossards

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard pendant toute la durée de la course.

Le dossard devra être fixé de manière visible sur la partie avant du corps et rester lisible pendant toute l'épreuve.

Les modalités et horaires de retrait des dossards seront communiqués ultérieurement par l'organisation, via le site d'inscription en ligne.

Chronométrage

Le chronométrage des deux épreuves sera assuré par le TLA, le club d'athlétisme de Saint-Brieuc.

Les participant·es devront respecter les modalités de chronométrage communiquées par l'organisation.

Récompenses

Des récompenses seront remises aux participant·es classé·e·s sur les différents podiums.

Résultats

Les résultats seront établis à l'issue de chaque course grâce au système de chronométrage mis en place par l'organisation.

Ils pourront être consultés sur place ainsi que, le cas échéant, sur les supports de communication de la course.

Annulation de la course

En cas de force majeure, de conditions météorologiques exceptionnelles, de décision administrative ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des

participant·es, l'organisation se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler l'épreuve.

En cas d'annulation les dossards ne se seront pas remboursés.

Utilisation de l'image

En participant à la course « A Fond dans l'Ic », chaque participant·e autorise expressément l'association A Fond La Caisse, ainsi que ses partenaires et médias autorisés, à utiliser les photographies et vidéos réalisées dans le cadre de la manifestation et sur lesquelles il/elle pourrait apparaître.

Ces images pourront être utilisées sur différents supports de communication liés à la manifestation et à l'association, notamment sur le site internet, les réseaux sociaux, les affiches, les publications et les supports promotionnels.

Acceptation du règlement

Toute personne qui s'inscrit à la course « A Fond dans l'Ic » reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte dans son intégralité.

L'inscription implique l'engagement de respecter l'ensemble des dispositions du présent règlement, ainsi que les consignes données par l'organisation, les bénévoles et les signaleur·euse·s.

Tout manquement aux règles de sécurité ou au présent règlement pourra entraîner la disqualification du/de la participant·e.

Association A Fond La Caisse
Organisatrice de la course « A Fond dans l'Ic »
Lantic, Côtes-d'Armor
Dimanche 7 mars 2027

Melvin Chevalier, membre du bureau de l'association A Fond La Caisse en Côtes-d'Armor

